



# FEUILLE OFFICIELLE

DES

## ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraisseant le Jeudi de chaque semaine.

## PRIX DES ANNONCES:

payable d'avance.

UNE A SIX LIGNES: . . . . . 3 fr.  
 CHAQUE LIGNE AU-DESSUS: . . . . 0 fr. 40 cent.  
 Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

Les annonces doivent être remises, au plus tard, le mardi soir à deux heures.

## CALENDRIER

Jeudi 28. S <sup>e</sup> Simon. D. Q.	L. 1 <sup>er</sup> Toussaint.
V. 29. S <sup>e</sup> Eusébie.	M. 2. Trépassés.
S. 30. S <sup>e</sup> Zénobie.	M. 3. S <sup>e</sup> Sylvie.
D. 31. S. Quentin.	

## PRIX DE L'ABONNEMENT:

payable d'avance.

UN AN. . . . .	15 fr.
SIX MOIS. . . . .	8
TROIS MOIS. . . . .	4
UN NUMERO. . . . .	0 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

## PARTIE OFFICIELLE

LE MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES à Messieurs les Préfets maritimes; Officiers généraux et autres commandant à la mer; Commissaires généraux; Gouverneurs et Commandants des colonies.

(3<sup>e</sup> direction: Services administratifs, 3<sup>e</sup> bureau, Solde, Revues et Habillement.)

Paris, le 5 juin 1869.

Vérification de la comptabilité des bâtiments. — Rappel à l'exécution des décrets du 11 août 1856 et du 20 mai 1868.

Messieurs, au termes des articles 611 du décret du 11 août 1856, et 615 du décret du 20 mai 1868, les écritures des bâtiments doivent être vérifiées trimestriellement, autant que possible, soit par les commissaires d'escadre ou de division, soit par les commissaires aux armements pour les bâtiments placés sous l'autorité des préfets maritimes, des officiers généraux et autres commandant à la mer, gouverneurs et commandants de colonies.

Ces dispositions, qui ont été rappelées par une circulaire du 18 juillet 1863 (*Bulletin officiel*, page 21), sont souvent perdues de vue aujourd'hui.

Cependant, ainsi que l'énonçait mon prédécesseur dans la circulaire précitée, il y a le plus grand intérêt pour les marins et leurs familles, ainsi que pour l'État, à ce qu'il soit procédé régulièrement à la vérification de la comptabilité des bâtiments armés ou en réserve. En effet, les négligences regrettables qui se révèlent parfois dans les écritures des bâtiments armés seraient facilement prévenues pour la plupart, si les autorités chargées de la surveillance administrative remplissaient les obligations qui leur sont imposées.

Je tiens donc essentiellement à ce que les vérifications prescrites par les règlements aient lieu aussi régulièrement que possible; afin qu'il y soit procédé d'une manière uniforme, j'ai fait préparer un état dont vous trouverez ci-joint le modèle, et qui indique sommairement les différents termes de la comptabilité qu'il y a lieu particulièrement d'inspecter.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que, si les vérifications ne peuvent avoir lieu trimestriellement, il y a lieu d'y procéder éventuellement et chaque fois que les circonstances le permettent.

Je vous prie de vouloir bien appeler sur ce point l'attention de MM. les commissaires aux armements, ainsi que celle de MM. les commissaires de division, et assurer, en ce qui vous concerne, l'exécution des dispositions rappelées par la présente circulaire, dont l'insertion au *Bulletin officiel de la marine* tiendra lieu de notification.

Recevez, etc.

L'Amiral Ministre secrétaire d'État au département de la marine et des colonies,  
Signé: RIGAULT DE GENOUILLY.

RÉSUMÉ DE LA VÉRIFICATION DE LA TENUE	
Le Commissaire	18
Le 1 <sup>er</sup> de septembre 1863,	du décret du 11 août 1856.
Le 2 <sup>nd</sup> de septembre 1863,	du décret du 11 août 1856.
Le 3 <sup>rd</sup> de septembre 1863,	du décret du 11 août 1856.
Le 4 <sup>th</sup> de septembre 1863,	du décret du 11 août 1856.
Le 5 <sup>th</sup> de septembre 1863,	du décret du 11 août 1856.
Le 6 <sup>th</sup> de septembre 1863,	du décret du 11 août 1856.
Le 7 <sup>th</sup> de septembre 1863,	du décret du 11 août 1856.
Le 8 <sup>th</sup> de septembre 1863,	du décret du 11 août 1856.
Le 9 <sup>th</sup> de septembre 1863,	du décret du 11 août 1856.
Le 10 <sup>th</sup> de septembre 1863,	du décret du 11 août 1856.
Le 11 <sup>th</sup> de septembre 1863,	du décret du 11 août 1856.
Le 12 <sup>th</sup> de septembre 1863,	du décret du 11 août 1856.
Le 13 <sup>th</sup> de septembre 1863,	du décret du 11 août 1856.
Le 14 <sup>th</sup> de septembre 1863,	du décret du 11 août 1856.
Le 15 <sup>th</sup> de septembre 1863,	du décret du 11 août 1856.
Le 16 <sup>th</sup> de septembre 1863,	du décret du 11 août 1856.
Le 17 <sup>th</sup> de septembre 1863,	du décret du 11 août 1856.
Le 18 <sup>th</sup> de septembre 1863,	du décret du 11 août 1856.
Le 19 <sup>th</sup> de septembre 1863,	du décret du 11 août 1856.
Le 20 <sup>th</sup> de septembre 1863,	du décret du 11 août 1856.
Le 21 <sup>th</sup> de septembre 1863,	du décret du 11 août 1856.
Le 22 <sup>th</sup> de septembre 1863,	du décret du 11 août 1856.
Le 23 <sup>th</sup> de septembre 1863,	du décret du 11 août 1856.
Le 24 <sup>th</sup> de septembre 1863,	du décret du 11 août 1856.
Le 25 <sup>th</sup> de septembre 1863,	du décret du 11 août 1856.
Le 26 <sup>th</sup> de septembre 1863,	du décret du 11 août 1856.
Le 27 <sup>th</sup> de septembre 1863,	du décret du 11 août 1856.
Le 28 <sup>th</sup> de septembre 1863,	du décret du 11 août 1856.
Le 29 <sup>th</sup> de septembre 1863,	du décret du 11 août 1856.
Le 30 <sup>th</sup> de septembre 1863,	du décret du 11 août 1856.
Le 31 <sup>th</sup> de septembre 1863,	du décret du 11 août 1856.

## PARTIE NON OFFICIELLE

On lit dans la *Patrie*:

Nous avons annoncé la nomination de M. le contre-amiral Lefèvre en qualité de commandant de la division navale des Antilles et de l'Amérique du Nord. Nous apprenons que cet officier général mettra son pavillon sur la frégate à vapeur la *Magicienne*, du port de Lorient. M. le capitaine de vaisseau Le Blanc vient d'être nommé au commandement de la *Magicienne*, qui sera prête à prendre la mer dans les premiers jours d'octobre pour se rendre à la côte d'Amérique, où M. le contre-amiral baron Méquet remettra le service à son successeur et rentrera en France sur la frégate à vapeur la *Sémiramis*, qui porte son pavillon.

## LE CRIME D'AUBERVILLIERS.

Nous empruntons à la *Gazette des Tribunaux* les détails qui suivent:

Nous n'avons pas cru devoir, jusqu'à présent, donner sur l'épouvantable crime dont la commune de Pantin, vient d'être le théâtre et dont tout Paris s'est justement ému, tous les détails, naturellement confus et contradictoires, que plusieurs journaux ont publiés et dont le moindre inconvenient pouvait être de nuire à l'instruction judiciaire

commencé. Aujourd'hui que cette instruction touche à sa fin, voici, au sujet de cette horrible affaire, les renseignements recueillis et dont l'exactitude paraît démontrée.

On sait que lundi matin six cadavres, ceux d'une femme de trente-cinq à quarante ans, d'un jeune homme de seize ans, d'un enfant de quatorze ans, d'un enfant de onze ans, d'un autre de sept ans et d'une petite fille de quatre ans, ont été découverts ensevelis dans un terrain vague situé à Pantin, au lieu dit du Chemin-Vert. Ces cadavres étaient horriblement mutilés, couverts d'innombrables blessures, et la mort de ces infortunées victimes paraissait remonter à deux ou trois heures au plus.

Les victimes appartenaient évidemment à la bourgeoisie; les six cadavres étaient revêtus d'habits entièrement neufs; la nature des vêtements de la femme dénotait les habitudes de personnes habitant la province.

Les corps avaient été enterrés dans une fosse fraîchement creusée et recouverte de terre, sur la surface de laquelle on avait simulé les sillons que l'on remarque sur les champs labourés.

Les autorités locales et les magistrats de Paris furent aussitôt avertis de la lugubre découverte: M. le commissaire de police de Pantin, un médecin de la localité, puis bientôt M. le juge d'instruction Douet-d'Acq., M. Claude, chef du service de la sûreté, et M. Lerouge, sous-chef de service, se transportèrent en toute hâte sur les lieux et commencèrent immédiatement une enquête préliminaire.

Le sextuple assassinat avait évidemment eu lieu à l'endroit où les corps avaient été trouvés enfouis: de nombreuses taches de sang, constatées ça et là, le démontrent suffisamment; du reste, ce qu'il on découvrit plus tard ne laissa plus subsister aucun doute à cet égard.

On se demanda comment ces six personnes avaient pu être amenées en cet endroit, et comment aucune n'avait pu échapper à cet épouvantable massacre, si plusieurs meurtriers n'avaient point pris part au crime. On bientôt l'explication de ce problème. On retrouva un cocher d'une voiture de place qui déclara que, dans la soirée de dimanche, vers onze heures et demie, un jeune homme de vingt ans environ, accompagné d'une dame et de cinq enfants, dont le signalement répondait parfaitement à celui des victimes, l'avait appelé non loin de la gare d'Aubervilliers et lui avait demandé de les conduire sur la route de Pantin. Arrivés près de la gare de Pantin, le jeune homme lui avait donné l'ordre de s'arrêter, était descendu avec la dame et deux des plus jeunes enfants, s'était éloigné dans la direction du Chemin-Vert, situé entre la gare et le fort d'Aubervilliers, mais à une assez grande distance du premier



point, puis était revenu chercher les trois autres personnes, avait réglé le prix de la course et avait repris la même direction. Ce n'est donc pas, contrairement à ce qu'on a dit, par le chemin de fer que les victimes et le meurtrier sont arrivés.

Quelques heures plus tard, au petit jour, un cultivateur rencontra dans les champs un jeune homme, le même évidemment, qui, ses vêtements souillés de boue et en désordre, paraissait éviter les regards.

A ces premiers indices vint presque aussitôt s'en ajouter un dernier, décisif, celui-là.

On sut qu'il y a huit jours un jeune homme de taille moyenne, âgé de 20 ans environ, aux yeux et à la barbe noirs, était venu demander une chambre modeste à l'*Hôtel du Chemin de fer du Nord*, 12, boulevard Denain. Il fut inscrit sous le nom de Jean Kinck, ouvrier mécanicien, venant de Roubaix, où il déclara habiter la rue de l'Alouette; il séjournait peu dans l'hôtel, payait sa dépense au jour le jour.

Dimanche, vers six heures du soir, une dame et cinq enfants arrivèrent à l'hôtel, demandèrent Jean Kinck, qui était sorti; ils s'éloignèrent, après avoir choisi deux chambres et avoir laissé un panier contenant du linge; on ne les revit plus, bien que la dame eût annoncé qu'elle reviendrait.

A la même heure, le même jeune homme que l'on a reconnu au signalement que nous donnons plus haut, achetait chez un taillandier de La Villette une pioche et une pelle qu'il revint chercher vers huit heures.

Nous savons qu'à onze heures et demie le même individu, la dame et cinq enfants montaient en voiture et se rendaient à Pantin.

Le meurtrier était donc ce jeune homme: du reste, le lundi matin, il revint à l'hôtel du *Chemin de fer du Nord* pour y changer de vêtements partit ensuite et ne revint plus; or, ces vêtements étaient tachés de sang.

Kinck était-il le véritable nom de ce jeune homme? L'instruction a répondu affirmativement; elle a constaté qu'à Roubaix avait récemment habité une famille de ce nom, composée du père, de la mère et de six enfants, dont l'aîné était âgé de dix-neuf à vingt ans. Ce dernier aurait reçu dernièrement, paraît-il, une procuration qui devait lui servir à toucher diverses sommes revenant à sa famille. Puis, la mère et les cinq enfants étaient partis pour Paris: ce sont eux qu'on a trouvés assassinés et enterrés dans le Chemin-Vert! Le meurtrier, circonstance épouvantable et qui vient s'ajouter à ce tissu d'horreurs, ne serait autre que l'aîné des enfants de M. et M<sup>me</sup> Kinck, lequel aurait résolu, pour s'approprier l'argent touché par lui, la mort de toute la famille.

Reste cependant M. Kinck père, qui, lui aussi, a disparu. Faut-il, ce qui est invraisemblable, en faire le complice de son fils aîné? A-t-il été, lui aussi, victime de la cupidité et de la fureur sanguinaire de ce monstre? Cette dernière supposition paraît plus admissible. Toujours est-il que ce point n'est pas, croyons-nous, encore éclairci par l'instruction.

On a parlé de complices; il y a tout lieu de croire qu'il n'y en pas eu. En effet, sur tous les points où le meurtrier, sa mère et ses frères et sœurs ont été aperçus, aucun étranger ne les accompagnait. Un garçon de l'hôtel a bien déclaré hier qu'il lui semblait qu'un individu accompagnait lundi matin Jean Kinck, mais il ne l'a pas affirmé, et sa mémoire, sur ce chef, ne lui permettait pas de le faire.

Ce serait donc Jean qui, seul, aurait préparé cet abominable forfait, qui aurait choisi le lieu du crime, qui aurait creusé par avance la fosse dans laquelle il devait enfouir ses victimes, qui aurait amené celles-ci à Pantin, sous quel prétexte, on ne le sait au juste, et qui aurait commis le sextuple assassinat. Ce que cette dernière circonstance avait d'abord d'inraisemblable disparaît, lors-

qu'on sait qu'il a divisé ceux dont il avait résolu la mort et qu'il les a tués en détail.

Ce soir, à dix heures, on avait rien appris de nouveau sur le lieu où se tient caché le meurtrier, ni sur le sort de Kinck père.

**ALIMENTATION.** — Rien ne devrait être plus important pour les administrateurs que la façon dont s'alimentent les populations. C'est pourquoi on ne saurait trop multiplier les avertissements sur la salubrité ou l'insalubrité de certaines substances, et principalement de celles dont l'usage est plus vulgairement répandu.

Ainsi les médecins militaires anglais, appelés par leur profession à beaucoup voyager, ont reconnu et proclamé depuis longtemps que, dans les pays chauds, le mélange du lait avec le café, l'eau-de-vie, le vin, le chocolat et le thé, tue chaque année des milliers d'Européens. Les maladies de foie, si fréquentes dans les Indes, doivent surtout leur cause à l'usage d'une boisson agréable au goût, mais indigérable, et dont une extrême chaleur développe bien plus énergiquement et bien plus promptement qu'en Europe les fatals effets.

L'observation s'applique également aux personnes qui habitent ou ont habité longtemps l'Algérie, le Mexique, les Antilles, la Cochinchine, et Dieu sait si nous en comptons en France!

Le lait ne se digère qu'à la condition de se cailler dans l'estomac à l'instant même où il se trouve en contact avec les sucs gastriques. Bu pur, il fournit un aliment sain, nutritif et qui convient même aux natures les plus délicates. Mêlé à du café, qui l'empêche de se coaguler dans l'estomac, il annihile l'action des sucs digestifs, et perd par conséquent toute propriété nutritive.

Il devient, en outre, un véritable poison qui amène peu à peu des maladies graves et souvent fatales. Les désordres nerveux, les crispations d'estomac, les dérangements des fonctions intestinales, les pulmonies, les phthisies, les cruelles affections des tempes, n'ont pas, la plupart du temps, d'autre cause que l'habitude funeste du café au lait.

Il est toutefois un moyen bien simple de continuer à déjeuner, sans le moindre danger avec du café au lait, et de concilier l'hygiène et la force de l'habitude: il suffit pour cela de boire séparément le lait et le café, en commençant par le lait.

Ce conseil n'a rien de pénible; il a été souvent donné. Pourquoi n'est-il pas suivi?

(Liberté).

**ACCLIMATATION.** — On a dit qu'un des bienfaits des voies rapides de communication serait de permettre au globe entier de jouir de toutes les bonnes choses répandues sur les points divers de sa surface. Pour preuve, voici qu'il nous arrive d'excellents poissons de Chine, et d'après un mémoire présenté à l'Académie des sciences, il ne tarderont pas à être acclimatés dans nos rivières.

Ges poissons, dit la *Science pour tous*, paraissent appartenir au genre du groupe des labyrinthiformes *macropodes*. Longs de 7 à 8 centimètres, ils sont remarquables par la richesse et la variété des nuances de leurs écailles, qui prennent à la fois ou successivement toutes les couleurs du spectre solaire; mais la particularité la plus importante, au point de vue de la science, c'est leur mode d'accouplement et d'incubation des œufs.

Aux approches de la ponte, le mâle, étalant ses nageoires, fait la roue devant la femelle, qui ne semble pas indifférente à ce manège provoquant. Celui-ci commence alors les préparatifs de la ponte. Humant à la surface un globule d'air, il rejette une petite bulle qui monte et ne crève point, consolidée peut-être par un peu de mucus que secrète la bouche du poisson. Continuant sans trêve cette ma-

nœuvre, il forme ainsi sur l'eau une sorte de plafond d'écume, épais quelquefois d'un centimètre. C'est là le réceptacle futur des œufs, l'appareil à incubation. Alors a lieu l'accouplement, et ce mot n'est pas exagéré, bien qu'il s'agisse de poissons, comme on va le voir.

A un moment donné le mâle se courbe en arc de cercle, et la femelle, qui se tient verticalement, la tête en haut, vient placer la partie inférieure de son corps dans l'anneau incomplet formé par le mâle. Celui-ci étalant et contractant alors ses nageoires, la saisit, la renverse, et la pressant contre lui, fait pondre ses œufs, qui, au sortir; se trouvant tout à fait dans le voisinage des organes génitaux du mâle, en reçoivent les principes fécondants.

L'accouplement se fait au milieu du liquide, directement sous le toit d'écume. Les poissons enlacés descendant jusqu'à quinze ou vingt centimètres au-dessous de la surface de l'eau. Alors la ponte est faite en partie, car l'accouplement ayant lieu toujours de la même façon, se renouvelle plusieurs fois dans la même journée. Dès que les œufs ont été fécondés le mâle chasse la femelle, qui devenue cravinte, diminuée de volume et décolorée, s'écarte et reste immobile, tandis que le mâle procède à d'autres soins qui ne constituent pas la particularité la moins curieuse des instincts de ce poisson.

Il recueille patiemment dans sa bouche les œufs épars de tous côtés, et les porte sous le toit d'écume, qui devient alors, pendant une dizaine de jours l'objet constant de sa sollicitude. Sans même prendre d'aliments, il passe son temps à surveiller ce réceptacle de sa progéniture. Dès qu'un vile se forme, il le comble avec de nouvelles bulles; il retire des œufs là où ils lui paraissent en trop grand nombre, et les porte dans des endroits dégarnis; à coups de tête, il disperse les œufs trop accumulés. Lorsque l'élosion s'est faite, il veille avec le même soin sur les embryons: il fait la chasse à ceux qui quittent le toit protecteur, et, les prenant dans sa bouche, il les y rapporte; il ne cesse cette surveillance continue que lorsque le trop grand nombre des fuyards lui annonce que son rôle est fini et que la jeune famille peut se passer de sa protection.

(Liberté.)

**UN NAUFRAGE EN SEINE.** — Un déplorable événement a eu lieu l'avant-dernière nuit sur la Seine, en aval du pont d'Iéna.

Là se trouvait amarrée une péniche de commerce servant au transport des marchandises et appartenant à un de ces mariniers qui passent leur vie sur l'eau et n'ont, pour eux et leur famille, d'autre domicile que leur cabine.

Pendant toute la nuit le vent soufflait en tempête, et la rivière était très-haute; il soulevait les vagues de telle façon qu'elles emportaient sur le bâtiment.

Dans la cabine étaient le marinier, sa femme et les quatre jeunes enfants.

Fatigués des travaux du jour précédent, ils dormaient d'un profond sommeil.

Le marinier, s'étant éveillé, entendit un clapotement, un petit bruit continu. Il écouta et frémît de la tête aux pieds. Il sortit de la cabine, et bientôt il reconnut que tout était perdu.

Il avait de l'eau jusqu'aux genoux.

Comment faire? Le bateau allait sombrer. Il ne pouvait sauver qu'une personne, et il y en avait là cinq, qui lui étaient également chères, et qui, sans conscience du danger, dormaient paisiblement.

Tandis qu'il délibérait, et au moment où il allait prendre une résolution, le bâtiment alourdi par une masse d'eau considérable, s'enfonça et tout disparut.

Le malheureux marinier chercha en vain à saisir sa femme ou l'un de ses enfants; il ne pu les apercevoir. Epuisé d'efforts, il songea enfin à sa propre conservation. Il parvint avec une peine infinie à gagner le rivage.

Quand il y arriva, il tomba sans connaissance; on n'a pu qu'avec une extrême difficulté lui rendre l'usage de ses sens. La douleur du pauvre homme ne saurait s'exprimer.

Un événement semblable a eu lieu sur la Marne, à Flavy-les-Carrières. Il y avait là un bâtiment de transport dit la *Petite-Charlotte*, appartenant au sieur Pierre Brémont, qui l'habitait avec sa femme, âgée de 31 ans, et leur petite fille Charlotte, âgée de 9 ans.

L'inondation les surprit pendant la nuit.

Eveillé tout à coup, et voyant la situation désespérée, le sieur Brémont prit aussitôt une résolution. Sa femme sachant un peu nager, il pensa qu'il la sauverait plus facilement que sa fille. Il la réveilla et l'entraîna.

Déjà ils approchaient du bord, quand la jeune femme, dont les idées encore indistinctes se dégagèrent tout à coup du brouillard du sommeil, s'écria:

— Où est Charlotte? Charlotte est restée!

Et lâchant brusquement son mari, avant que celui-ci eût pu la retenir, elle retourna en nageant vers le bâtiment.

Ni la mère ni la fille ne reparurent, et ce fut à grand'peine que l'homme put regagner la berge.

Le sieur Brémont a perdu en un instant sa famille et son avoir, car il était responsable du chargement qui a été englouti. (Liberté.)

**UN SINGE FUMEUR.** — L'histoire du singe qui fume sa pipe est racontée en ces termes par le *Comos*:

Un représentant plein de vie et jusqu'ici le seul représentant connu de cette nouvelle espèce de singe, vient d'être présenté à la Société zoologique, à Londres, par le capitaine Brown. — On ne raconte pas de quelle manière il a été capturé; il est dit seulement qu'il — ou elle, car c'est une femelle — s'est trouvée réunie à l'équipage du navire le *Vigilant*, dans l'année 1864. Elle fut alors amenée du port Blair, dans les îles Andaman, au golfe du Bengale. Jenny, (c'est ainsi qu'on l'a nommée) passe pour être âgée de 8 à 9 ans. — Elle a « servi » pendant quatre années à bord du susdit vaisseau, a fait avec lui la campagne d'Abyssinie; sa bonne conduite est attestée par un certificat de première classe et par une médaille en argent qu'elle porte suspendue à son cou par une chaîne de même métal.

Jenny a 2 pieds 4 pouces (anglais). Le singe à queue de cochon (*Macacus nemestrinus*) est celui auquel elle ressemble le plus, mais elle se distingue immédiatement de cette espèce par un arrangement particulier des poils sur le sommet de la tête. Ces poils formant une sorte de V, sont séparés au milieu par une raie; ils sont très fins et disposés avec élégance autour des oreilles. Le visage n'est nullement féroce, au contraire; ses traits ont plutôt une expression aimable. Elle a été très-choyée par les matelots, qui se sont occupés de son éducation avec beaucoup de succès. Aussi aime-t-elle beaucoup la société. Son compagnon inséparable est un poulet, un vrai poulet de vaisseau, presque dépourvu de plumes, qui habite la même cage qu'elle et l'accompagne dans ses pérégrinations. Elle marche debout sur ses pattes de derrière avec une facilité remarquable, et dans cette attitude porte volontiers des objets légers. Ainsi elle ramasse souvent son poulet et se promène en le tenant dans ses bras, comme une femme porte un enfant, et le poulet paraît s'y trouver fort bien. Si on lui donne une bouteille de soda-water, elle détord le fil de fer, extrait le bouchon, s'il n'est pas trop enfoncé, et boit avec satisfaction le contenu de la bouteille. Son attitude, en buvant, est tout à fait nouvelle: elle s'assied, saisit la bouteille des deux mains et en soutient l'extrémité avec l'un de ses pieds, de façon à amener le liquide à la hauteur convenable pour qu'il lui coule dans la bouche.

Mais la chose la plus remarquable chez Jenny, c'est qu'elle *fume une pipe*. Rien de plus ordinaire que de voir un singe porter une pipe à la bouche, et faire semblant de fumer, mais celui-ci fume véritablement du tabac allumé, et c'est, croyons-nous, un cas unique dans son genre. — Elle a aussi un goût très-prononcé pour le grog, et en boit un verre tout en fumant sa pipe, avec autant de satisfaction qu'en peut éprouver un matelot. Un monsieur étant venu lui rendre visite, elle répondit à ses compliments en lui prenant de la bouche un cigare à demi consumé qu'elle acheva de fumer elle-même, et elle ne le jeta que le lorsque, réduit à presque rien, il menaçait de lui brûler les lèvres.

Il paraît que les naturels des îles Adaman sont les plus dégradés des êtres humains. Si Jenny est un spécimen moyen des singes de cet archipel, il nous paraît qu'en ces régions lointaines, il n'y a pas grand désavantage à naître quadruplante. (Liberté.)

**NOUVELLES DES EXPÉRIENCES DE NAVIGATION AÉRIENNE EN CALIFORNIE.** — Des expériences ont eu lieu avec l'aérostat américain dont on a tant parlé. Le *Scientific American*, avoue qu'on s'était trop pressé d'annoncer un succès possible, mais peu probable. La nacelle de l'appareil américain avait 150 pieds de long; elle était armée, au centre, de deux roues de dix pieds de diamètre mues par une machine à vapeur de cinq chevaux, pour laquelle on emportait 200 hectolitres d'eau. Le ballon, qui n'avait que quarante pieds de hauteur, était, en outre, partagé en plusieurs compartiments, ce qui augmentait inutilement son poids. L'inventeur avait eu, à ce qu'il paraît, l'idée de réunir le plus lourd et le plus léger que l'air. Il pensait qu'une fois lancée sa machine se soutiendrait toute seule par le jeu des roues. C'est une erreur très commune et très dangereuse, dont beaucoup d'inventeurs n'ont pu se défendre. Quand nous aurons de plus amples détails sur ces expériences, nous les discuterons. (Liberté.)

**FAUX MONNOYEURS.** — Depuis quelques temps, dit le *Droit*, on remarquait dans la circulation des pièces d'argent fausses. Une surveillance était établie afin de découvrir les auteurs d'une émission préjudiciable, surtout aux transactions du commerce de détail.

Avant-hier un individu a été arrêté chez le sieur P..., marchand de vin, rue du Faubourg-Saint-Anthoine, au moment où, pour payer sa consommation, il émettait des pièces fausses de 1 fr.

Rue du Faubourg-Poissonnière, une femme nommée Marie P... a été également mise en arrestation sous l'inculpation d'émission de fausse monnaie.

Le contrôleur du théâtre de La Villette a fait arrêter un individu qui, pour payer sa place, présentait des pièces de 2 fr. fausses, à l'effigie de Victor-Emmanuel et au millésime de 1863.

Enfin, à neuf heures et demie du soir, des agents du service de sûreté ont arrêté et consigné au poste de la rue de Bréda, à la disposition de M. Clément, commissaire de police du quartier, les nommés Joseph G..., âgé de vingt-cinq ans, ouvrier bijoutier, demeurant rue Saint-Denis, et Charles Z..., âgé de dix-neuf ans, garçon boucher, domicilié rue Lamartine, inculpé de faire partie d'une bande de faux monnoyeurs, dont plusieurs membres sont déjà tombés entre les mains de la justice. (Liberté.)

**MOEURS ANGLAISES.** — Un marchand de volailles se promenait dans les rues de Chatham, sa marchandise à la main. Il fut rencontré par un gentleman qui lui fit observer qu'en tenant les pauvres bêtes comme il le faisait,

la tête en bas, il leur causait une souffrance inutile, et il l'invita à les porter autrement.

L'autre avait toujours porté ses volailles de la même façon et jamais il ne les avait entendues se plaindre. En conséquence, il rit au nez du gentleman.

Mais celui-ci était membre de la société protectrice des animaux. Il cita le marchand à comparaître devant le magistrat de police. Celui-ci, considérant que l'acte du marchand de volailles, bien que constituant une cruauté, était pratiqué généralement et depuis un temps immémorial, ne condamna l'individu qu'à une amende deux shillings six deniers, avec dépens, ou, comme alternative, à sept jours de prison.

L'autre préféra donner les deux shillings séance tenante.

**UN DIVERTISSEMENT ANGLAIS.** — Imaginerait-on quel est le divertissement à la mode aujourd'hui parmi la jeunesse anglaise?

C'est de griser les écrevisses!

On les met sur une table, on leur fait absorber quelques gouttes d'alcool, et particulièrement de whiskey, et au bout de quelques minutes les écrevisses, complètement énivrées, marchent.... droit! C'est ce résultat, avec toutes les phases qui le précédent, qui fournit à la jeunesse anglaise un spectacle des plus récréatifs. (Liberté.)

## ÉTAT CIVIL.

### SAINT-PIERRE.

#### NAISSANCE.

24 octobre. — Letournel Victor-Emmanuel.

#### MARIAGE.

21 octobre. — M. Pépin Emmanuel, négociant, et M<sup>me</sup> Poulain Eugénie-Émilie, sans profession.

#### DÉCÈS.

20 octobre. — Ledret Amélie-Albertine, âgée de 13 mois, née à Saint-Pierre.

28 octobre. — Fouchard Marie-Françoise, âgée de 17 mois, née à Saint-Pierre.

## ÉPHÉMÉRIDES.

### OCTOBRE. — NOVEMBRE.

28. — 1694. — Combat de la frégate la *Bouffonne* contre 6 navires de guerre hollandais.

29. — 1628. — Le cardinal de Richelieu s'empare de La Rochelle malgré les flottes anglaises.

30. — 1691. — Châteaurenault s'empare, dans la rivière de Limerick (Irlande), de 2 vaisseaux anglais de 50 canons.

31. — 1687. — Prise de Gorée sur les Hollandais par le vice-amiral Jean d'Estrées.

1<sup>er</sup>. — 1673. — La corvette le *Vigilant*, de 28 canons, commandant de Gabaret, coule à fond un bâtiment espagnol de 30 canons.

2. — 1695. — Prise d'un vaisseau anglais, près de l'île de Sardaigne, par de Forbin et de Pallas.

3. — 1807. — Entrée à l'Île-de-France du navire anglais *l'Atthea*, capturé par la frégate la *Sémillante*.

## NOUVELLES MARITIMES

### PORT DE SAINT-PIERRE

#### BÂTIMENTS DU COMMERCE.

Octobre.	ENTRÉES	VENANT DE
18. Ariel, c. Eguen, lest.		baie de Fortune.
19. Georges-Auguste, c. Lambert, sel.		Sétuval.
— City-Auch, c. Beaufils, div. march.		New-York.
— Frères-et-Sœurs, c. Berest, div. march.		Nantes.
— Marie-Erzélie, c. Lemieux, div. march.		Montréal.
20. Benkillam, c. Crosbey, div. march.		Yarmouth.
21. Elisabeth, c. Laurence, charbon.		Sydney.
— Crannola, c. Fraser, pommes de terre.		Pictou.
— M.-E.-Purney, c. Martin, planche.		Nouvelle-Ecosse.
— Gybe, c. Fanni, div. march.		Halifax.
— Gowt-Intent c. Ganuf, div. march.		Halifax.
22. Highlander, c. White, bestiaux.		Cap Breton.
— Haro, c. Mac Leod, bestiaux.		Cap Breton.
— Henrietta, c. Mac Donald, p. de terre.		P.-Edouard.
— Mary-Hart, c. Niellet, p. de terre.		Cap Breton.
— Mauve, c. Bourdaze, charbon.		Sydney.



23. Harmony, c. Mac Kay, p. de terre. Cap Breton.  
 — Susan, c. Deloria, div. march. Georges-Town.  
 25 Baryes, c. Mac Donald, bestiaux. Nouvelle-Ecosse.  
 — Corolla, c. Lainé, lest. Pointe-à-Pitre.  
 — Louisiana, c. Mouton, lest. Sydney.

EN RELACHE.

24. Britannia, c. Louilam, morue. baie de Fortune.  
 — Liliac, c. Baphette, morue. Grand Banc.  
 — Généraux, c. Jean, morue. Grand Banc.  
 — Prince-Royal, c. Thébault, morue. baie de Fortune.  
 — Armence, c. Hérain, morue. baie de Fortune.  
 — Chalenge, c. Georges, morue. baie de Fortune.

Des lieux de pêche :

19. Espoir. 20. Banger.  
 22. Economie. 21. Bonita.  
 Octobre. SORTIES ALLANT A  
 22. Ben-Killam, c. Crosbey, lest. Sydney.  
 — M.-E.-Purney, c. Martin, lest. Sydney.  
 23. Marie-Erzelie, c. Lemieux, lest. Sydney.  
 — Gybe, c. Fanni, lest. baie de Fortune.  
 — Gout-Intent, c. Ganuri, lest. P.-Edouard.  
 — Claude, c. Brache, Saint-Malo.  
 avec 7,000 kil. huile de morue, 6,000 kil. capelan salé, 1 caisse contenant 12 bouteilles huile de morue, 3,500 kil. morue sèche, 5,000 kil. morue et issue 50 boucarts en bottes, 475 kil. zinc, 1 lot de planche, 1 grenier madrier, 45,000 kil. cailloux, ch. par M. Ed. Thomazeau.  
 24. Francis, c. Fanouillère, Saint-Malo.  
 avec 12,000 kil. morue sèche, 3,500 kil. huile de morue, 5,500 kil. issue de morue, 210 kil. cuivre, 50 avirons en frêne, ch. par M. Lemoine.  
 26. Sébastopol, c. Arthur, Granville.  
 avec 12,500 kil. huile de morue, 14,000 kil. morue et issue, ch. par la Cie Gte Transatlantique.  
 — Ernest-et-Maria, c. Saint-Paul, Bordeaux.  
 avec 127,625, kil. morue verte, 650 kil. capelan sec, 2,048 kil. cuir vert, 150 kil. morue sèche, 3,152 kil. rogne de morue, 3,200 kil. hareng, ch. par M. G. Gautier.  
 — Elisa, c. Lebourg, Granville.  
 avec 30,900 kil. huile de morue, 14,000 kil. morue verte, 4,000 kil. morue et issue, 12,600 kil. hareng salé, ch. M. Beust père et fils.

Après le mauvais temps que nous avions à signaler dans notre dernier bulletin, nous avons eu plusieurs belles journées qui ont permis de terminer la sécherie de morue pour cette année.

Aujourd'hui les vents sont au S.-S.-E., et assez froids : et déjà la température nous fait sentir que notre hiver s'approche.

Encore quelques jours, et nous pourrons parler de la nouvelle arrivée des navires; car notre rade sera complètement déserte. Le *Francis* et l'*Elisa* ont fait voile hier l'un pour Granville, l'autre pour Saint-Malo. Nous n'avons plus d'autres banquiers que le *Sébastopol*. Le *Georges-Auguste* va, nous dit-on, faire retour à Granville. L'*Eclair* doit aussi se rendre prochainement en France. Enfin le dernier départ se fera par *City-Auch*, actuellement en route pour Miramichi, et qui sera de retour dans environ trois semaines avec un chargement de bois pour la métropole.

Les dernières nouvelles des Antilles faisaient pressentir le résultat des ventes de *Corolla*, arrivée lundi dernier après un voyage de 39 jours seulement, aller et retour. Ce navire a vendu 43 fr. et 16 fr.

Au départ de *Corolla*, le *Pascal* n'était pas encore complètement réparé.

A. P.  
 La mise à prix a été fixée par le jugement sus-énoncé, savoir :

Le premier lot à la somme de 2,500 fr.

Le deuxième à la somme de 1,500

Fait et redigé par nous, Notaire soussigné, à Saint-Pierre, le 13 octobre 1869.

Le Notaire,

C. SALOMON.

AVIS.

Une bague en or, trouvée rue Bruslé, dans la soirée du dimanche 24 octobre, a été déposée au bureau de police à Saint-Pierre.

AVIS.

M. Paul ALLAIN, propriétaire du *Café de Granville*, a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1<sup>er</sup> novembre prochain, il tiendra une PENSION-RESTAURANT, avec dîners et déjeuners à table d'hôte ou en chambre.

Prix très-modérés.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

CERTIFICAT DE CHARGEMENT.

(PÊCHE DE LA MORUE.)

3 exemplaires : 50 c.

CERTIFICAT DE CHARGEMENT

ROGUES DE MORUE

3 exemplaires . 50 c.

HEURES DES PLEINES ET BASSES MERS

à Saint-Pierre

Du 28 octobre au 3 novembre 1869.

DATES	PLEINES MERS		BASSES MERS	
	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
OCTOBRE. NOVEMBRE.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
Jeudi 28	1 13	1 53	7 03	8 41
Vend. 29	2 37	3 21	8 23	9 07
Sam. 30	4 03	4 35	9 50	10 29
Dim. 31	4 40	5 12	11 04	11 35
Lundi 1	5 41	6 07	00 02	00 27
Mardi 2	6 32	6 55	00 51	1 15
Mercredi 3	8 02	7 40	1 47	1 59

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 20 au 26 octobre 1869.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE. maximum. minimum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
20	753	754	8 0	7 8		O.	3	Nimb.	Pluie.
21	760	762	6 5	7 0		N.-O.	1	Ci-Cu-Str.	
22	765	765	9 5	9 8		O.-S.-O.	1	Ci-Cu-Str.	Pluie.
23	765	765	9 0	8 8		S.-E.	2	Ci-Cu.	A. B.
24	765	763	9 5	10 5		S.-E.	4	Ca-Ni.	
25	757	758	10 5	9 8		N.-O.	3	Nimb.	Pluie. Brume.
26	763	764	4 8	4 0		N.-O.	3	Nimb.	